

intitulé. "Acte pour amender, consolider et réunir en un seul acte, les diverses lois maintenant en force, pour établir ou régler la pratique des cours de district, dans les divers districts de cette partie de la province ci-devant le Haut-Canada."

Acte pour investir des syndics du pouvoir de fixer les sites des écoles dans le Haut-Canada.

Acte pour consolider et amender les lois relatives au pénitencier provinciale.

Acte pour contraindre les témoins dans certains cas, à comparaître devant les magistrats dans le Bas-Canada.

Acte pour expliquer et amender un certain acte y mentionné et faire des dispositions ultérieures touchant les traverses dans le Haut-Canada.

Acte pour pourvoir à un mode plus simple d'amendes et recouvrements.

Acte pour pourvoir au recouvrement des taxes et cotisations que le conseil de district de Huron se propose d'imposer par certains règlements.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "compagnie du chemin d'Albion."

Acte pour transférer au Queen's Collège à Kingston, certains droits, privilèges et propriétés de l'Université de Kingston.

Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le Haut-Canada.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte d'incorporation de la société de construction de Montréal, aux divers cités et villes du Haut-Canada.

Acte pour le soulagement de John Macara, de la cité de Toronto, écuyer.

Acte au sujet des lots de terre dans le township de Gloucester, district de Dalhousie.

Acte pour faciliter le transport des immeubles.

Acte pour abroger l'acte y mentionné, qui autorise la perception d'une certaine somme d'argent dans le district de Niagara, aux fins de mettre le dit district en état de liquider ses dettes.

Acte pour changer le mode de cotisation dans les villes de Niagara et Queens-ton.

Acte pour autoriser les cours du banc de la reine et de chancellerie dans le Haut-Canada à admettre, si elles le jugent à propos, John W. Dempsey, à pratiquer comme procureur et solliciteur en icelles.

Acte pour mieux protéger certaine espèce de gibier dans le comté de l'Islet.

Acte pour transporter à Richard E. Vidal, ses héritiers et ayant-cause, la propriété du terrain réservé par le gouvernement pour un chemin à travers certains lots de terre dans le township de Sarina, dans le district de l'Ouest qui lui appartiennent maintenant.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "compagnie du chemin de Trafalgar Esquering et Erin."

Acte pour incorporer la ville de Kingston.

Acte pour autoriser les exécuteurs testamentaires de l'hon. C. Jones, de régler un lot de ville y mentionné au bureau de police de Brockville, pour les fins mentionnées.

Acte pour amender l'acte relatif à l'appropriation des argens provenant de la vente des terres des écoles dans le Haut-Canada.

Acte pour amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada.

Acte relatif aux Isles de la Magdeleine dans le golfe St. Laurent, et pour autoriser les habitants résidents de ces Isles à y établir un conseil municipal.

Acte pour empêcher l'ouverture des alliances du gouvernement pour chemin, sans un ordre du district ou telle alliances sont situées.

Acte pour amender les lois contre le faux.

Acte pour incorporer les Dames Religieuses du Bon Pasteur, à Montréal, pour le soin et la conversion des filles repenties.

Le *Morning Courier* de Montréal d'hier matin contient ce qui suit en forme de postscriptum :

"*Mercredi la nuit.*—Le bruit court généralement, et en particulier dans les cercles militaires, que le messager du gouvernement est arrivé en ville avec les dépêches apportées par le steamer du 4, que l'on dit être arrivé à Boston, annonçant que le ministre anglais à Washington a reçu l'ordre de clore ses communications avec le gouvernement américain, et de repasser en Angleterre.

"Nous donnons cette nouvelle comme nous l'avons reçue."

COMMUNIQUÉ A L'INSTITUT CANADIEN : PAR LE
DR. TACHÉ.

Je vous transmets, aujourd'hui, pour l'Institut Canadien, quelques détails géographiques et quelques observations sur le comté que j'habite. J'aurais voulu en retarder l'envoi pour quelque temps que j'aurais employé à revoir cet écrit ; mais il me fallait répondre après un si long silence, à l'honneur que vous m'avez fait en me nommant membre de votre institution. Je dois vous dire, mais n'en soyez pas fâché, que j'avais formé le plan de cet écrit dans l'intention de l'envoyer à une société littéraire de Québec, composée de jeunes gens parmi lesquels un bon nombre, M. le secrétaire, sont destinés à briller sur notre petit, mais intéressant théâtre politique : cette société s'est trouvée enveloppée dans le manteau de douleur qui a couvert Québec !...

Quelques opinions que j'ai émises, auraient besoin, je le sens d'explications et de commentaires, car la société est tellement constituée que l'ap-

plication de principes vrais dans leur essence devient bien difficile ; mais je devais résumer et ne point faire de dissertations. Plus tard je vous enverrai une carte du comté de Rimouski, à laquelle je travaille. Je vous ferai aussi tenir un plan de concession des terres de la couronne, tel que je le conçois dans le sens de l'intérêt du peuple, ce n'est qu'un rêve, si vous voulez ; mais

Rêver, rêver, il n'est rien de plus doux ;

Vous remarquerez, dans mon manuscrit, des mots canadiens *non soulignés*, et je ne vous en demande pas pardon, M. le secrétaire, car je reconnais aux Canadiens le droit, comme aux Français, de créer des mots à leur besoin.

Croyez que j'ai avec sincérité,

M. le secrétaire, un de vos frères en Institut,

J. C. TACHÉ.

Un mot sur le comté de Rimouski.—Le comté de Rimouski est cette vaste étendue de terrain qui touche d'un côté au comté de Kamouraska, de l'autre à ceux de Gaspé et de Bonaventure, et s'étend au sud jusqu'à l'Etat du Maine, n'ayant d'autre borne au nord que les eaux du grand fleuve. Rimouski forme donc un territoire d'environ cinquante lieues de front sur une profondeur moyenne d'environ quinze lieues.

Aspect général.—L'aspect général de ce comté comme de tout le pays en bas de Québec présenté, sur le fleuve, une suite non interrompue de baies, d'anse et de pointes ; mais toujours diversifiée tantôt par la vue d'une île, d'une presqu'île, de l'embouchure d'une rivière ; tantôt c'est un rescif, un promontoire ou une belle plage ; d'autres fois ce sont des falaises ou des dunes, ou bien un rocher nu ou une colline flanquée d'arbres ; dans un endroit c'est deux lieues de très hautes montagnes taillées à pic et contre le pied desquelles la mer vient briser sa fureur. Une foule d'oiseaux de la famille des palmipèdes traversent les baies, franchissent les pointes, habitent les rochers ; se réunissent en troupes innombrables et semblent former par leurs évolutions une danse autour des vaisseaux qui les forcent à ouvrir leurs rangs ; les mouettes ou goélands, les plongeurs, les perroquets de mer au gros bec blanc recourbé, les pétrils, les kakaouis, toutes les espèces de canards, l'outarde, la bernèche, puis dans le fond d'une anse solitaire le triste héron et toute la tribu des échassiers. On connaît l'innombrable variété des habitants des eaux de cette partie du St. Laurent depuis les baleines jusqu'à l'huître : bien des fois vous apercevez se jouer au large d'énormes gibards ou dauphins, plus près de vous les marsouins tour à tour apparaissent et disparaissent dans les ondes, et sur les roches au bord de la mer, vous entendez grôgnier les loups-marins qui se chauffent au soleil. Souvent vous voyez à quelque distance du rivage des hergés occupées à la pêche de la morue et du flétan, ou de légers canots chassant aux pourcies, qui réunies en troupes ressemblent à des brebis noires qui bondiraient au milieu des hautes herbes d'une prairie. Quelquefois sur une plage sablonneuse vous jouissez du spectacle singulier connu sous le nom de "roulis des caplans." Ces jolis petits poissons de la famille des harengs apparaissent en juin et juillet ; ils approchent en nombre incalculable des bords de la mer et là poussés par les vagues dont ils semblent faire partie, ils sont jetés par milliers sur le sable où ils demeurent à sec jusqu'à ce qu'une autre lame vienne les reprendre et les remettre à flot ; c'est un spectacle charmant que de voir fretiller ces gentils animaux dont les écailles prennent au soleil les différentes couleurs du prisme. On s'en saisit avec des filets armés d'un manche et que l'on nomme sâllebardes ; leur principal usage est comme engrais de la terre sur laquelle on en étend une couche. Joignez à tout cela l'air frais de la mer, qui nous apporte les émanations odoriférantes des algues marines et vous aurez une faible idée du spectacle que présentent les bords du St. Laurent par une belle journée d'été dans cette partie de notre aimé Canada.

La plus grande partie de l'intérieur de ce vaste comté est encore couverte de forêts primitives où le pin, ce chef des bois, balance dans les airs sa chevelure épaisse ; où l'érabale semble attendre qu'on ouvre sa veine ; les bois les plus communs ensuite sont le sapin, l'épinette, le hêtre, le cèdre, le peuplier, le bouleau, l'orme, le frêne, le saule, le merisier, le sycomore, le tremble à la feuille miroitante et toutes les espèces de buissons et arbres fruitiers sauvages, le noisetier, la ronce, le pimblin, le mascouabina ; le chêne est peu commun. Le tapis qui enveloppe le pied de cette immense collonnade est diapré de quatre-temps, de bluets, de fraises, de genièvres. Ces bois sont entrecoupés de rivières et de lacs autour desquels sont des prairies, où les soirées d'été, on entend mugir le caribou qui va au bord des eaux prendre ses joyeux ébats, se plonger dans l'onde pour rafraîchir sa peau devenue brûlante par la piqure des moustiques. Des montagnes, dont plusieurs sont les plus hautes de tout le pays, forment des chaînes dont la direction sera déterminée plus loin. Ces forêts sont peuplées de toutes les espèces d'animaux connus en Canada, parmi lesquelles n'oubliez pas le magnifique orignal et l'intéressant Castor, et sillonnées de chemins de châtiers et de chemins de plaques faits par les chasseurs. Rien de plus propre à donner une idée de la désolation que les restes d'un chantier, les troncs mutilés des arbres et les branches amoncelées ; les jeunes pousses étouffées sous ces débris, le sol devenu humide et tremblant suite d'issue pour l'eau des neiges et des pluies, et au milieu de tout cela quelques gigantesques cadavres de pins restés là debout au milieu des ruines pour attester de la splendeur première de ces lieux.

De distance en distance sur les chemins de plaques, on rencontre les cabanes des chasseurs ; près de la porte s'y trouve toujours du bois pour une